

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 30 JANVIER 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le trente janvier à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Date d'affichage : 24 janvier 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à J-L. BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à V. AYME

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à J-M. ROUSSIN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-01/07 : PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU
TABLEAU THÉORIQUE DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

Vu le décret 2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié et le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant respectivement les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A et B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération n° 2023-12/110 du 12 décembre 2023 portant sur l'actualisation du tableau théorique des effectifs de la Commune de Valréas ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant :

- qu'il est prévu de créer un poste pour remplacer un agent du Pôle Santé et Solidarité, quittant la collectivité par voie de mutation mais à un grade différent ;
- qu'il est prévu de supprimer des postes non pourvus et qui n'ont pas vocation à l'être :
 - suite à des avancements de grades d'agents,
 - suite à un recrutement dans un grade inférieur à celui détenu par un agent ayant quitté la collectivité,
 - suite à un recrutement sur un poste où plusieurs grades avaient été ouverts et à l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et des élus, recueilli lors de la séance du Comité Social Territorial du 14 décembre 2023,
- qu'une actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} février 2024 est donc nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'UNANIMITÉ,

■ CRÉE à compter du 1^{er} février 2024 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet ;

■ SUPPRIME à compter du 1^{er} février 2024 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale titulaire à temps complet
- 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 poste de Technicien titulaire à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise titulaire à temps complet
- 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaires à temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique titulaires à temps complet ;

■ APPROUVE le nouveau tableau des effectifs prenant en compte l'actualisation des postes budgétaires et pourvus au 1^{er} février 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

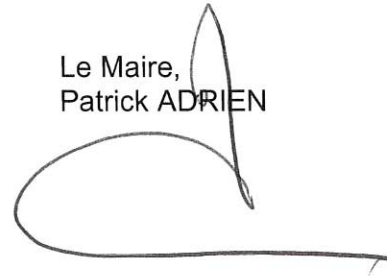
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 31 janv. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 janv. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240130-DEL_2024_01